

IDENTIFICATION OVINE & CAPRINE
RECENSEMENT ANNUEL 2023

N° de cheptel :
IM :

Partie à conserver pendant une période minimale de 5 ans et à présenter en cas de contrôle administratif, avec les documents de circulation, le tableau d'utilisation des boucles livrées (ou carnet d'agnelage). L'ensemble constitue le registre d'identification.

 **Voir explications de remplissage au dos de cette page**

Document à conserver

		 OVINS	 CAPRINS
Animaux Viande⁽¹⁾	EFFECTIF DES ANIMAUX REPRODUCTEURS (mâles et femelles) âgés de plus de 6 mois et présents sur l'exploitation au 1^{er} janvier 2024
	NOMBRE D'AGNEAUX OU DE CHEVREAUX nés en 2023 sur votre exploitation <i>(y compris les animaux morts ou vendus)</i>
Animaux Lait	EFFECTIF DES ANIMAUX REPRODUCTEURS (mâles et femelles) âgés de plus de 6 mois et présents sur l'exploitation au 1^{er} janvier 2024
	NOMBRE D'AGNEAUX OU DE CHEVREAUX nés en 2024 sur votre exploitation <i>(y compris les animaux morts ou vendus)</i>
POUR LES ATELIERS D'ENGRAISSEMENT UNIQUEMENT : nombre d'agneaux ou de chevreaux engraisés en 2023	
<p><input type="checkbox"/> Je certifie ne plus détenir d'ovins et/ou de caprins⁽²⁾ et demande la cessation de mon activité et m'engage à prévenir l'EDE en cas de reprise de l'activité d'élevage ovin et/ou caprin</p> <p style="text-align: right;">Date de la cessation ___/___/___ ___/___/___</p>			

(1) - la catégorie « viande » comprend également les animaux d'agrément ou de compagnie (reproducteurs ou stérilisés) non destinés à la production laitière.

(2) - rayer la mention inutile

Date : / /

Signature :

Si vous ne retournez pas cette fiche de recensement, votre commande de boucles de l'année ne pourra pas être enregistrée.

Comment remplir votre recensement annuel ?

2 documents dont un est à conserver et le second à retourner **AVANT LE 31 MARS** à l'adresse ci-dessous :

Chambre d'agriculture de Haute-Marne, Service identification, BP 82138, 52905 Chaumont cedex 9
ou par mail à ede@haute-marne.chambagri.fr

Le recensement peut être déclaré sur le site Internet « EdeIdentification » (pour les abonnés à ce service).

Effectif reproducteur adultes de plus de 6 mois au 01/01/2024

Noter ici les animaux destinés à la reproduction et qui ont plus de 6 mois au 01/01/2024. Ceci inclut les mères, les mâles et les futurs reproducteurs qui ont plus de 6 mois et qui sont encore présents au 01/01/2024. Ce chiffre inclut également les animaux de compagnie sans reproduction annuelle.

Nombre d'animaux nés en 2023 :

Noter ici **toutes les naissances** qui ont eu lieu en 2023.

Ce nombre comprend par conséquent les naissances de 2023 encore présentes au 1er janvier, mais **également tous les animaux nés en 2023 y compris ceux qui sont morts ou vendus avant le 01/01/2024.**

Voir explications de remplissage au dos de cette page

Partie à conserver

		 OVINS	 CAPRINS
Animaux	EFFECTIF DES ANIMAUX REPRODUCTEURS (mâles et femelles) âgés de plus de 6 mois et présents sur l'exploitation au 1 ^{er} janvier «INFO02»		
Viande(1)	NOMBRE D'AGNEAUX nés en «INFO04» sur votre exploitation (y compris les animaux morts ou vendus)		
Animaux	EFFECTIF DES ANIMAUX REPRODUCTEURS (mâles et femelles) âgés de plus de 6 mois et présents sur l'exploitation au 1 ^{er} janvier «INFO02»		
Lait	NOMBRE DE CHEVREAUX nés en «INFO04» sur votre exploitation (y compris les animaux morts ou vendus)		
POUR LES ATELIERS D'ENGRAISSEMENT UNIQUEMENT : nombre d'agneaux ou de chevreaux engraisés en «INFO04»			
<input type="checkbox"/> Je certifie ne plus détenir d'ovins et/ou de caprins(2) et demande la cessation de mon activité et m'engage à prévenir l'EDE en cas de reprise de l'activité d'élevage ovin et/ou caprin			
		Date de la cessation	__/__/__
Date°: __/__/__	Signature°: _____		

Nombre d'animaux achetés et engraisés en 2023 :

Noter dans cette case uniquement les animaux que vous avez achetés en 2023 dans le but d'être engraisés et abattus. **Ne rentrent pas en compte dans ce chiffre les animaux reproducteurs achetés pour le renouvellement du troupeau, car ils sont déjà comptabilisés dans la première ligne.**

Si vous n'avez plus d'animaux, il faut obligatoirement nous retourner le recensement en indiquant la date de départ du dernier animal dans le cadre prévu à cet effet. Sans retour de votre part, votre élevage reste actif dans nos fichiers.

Dans quel cas noter des animaux en tant que type « Laitier » :

Noter dans la catégorie « Ovins laitiers » ou « Caprins laitiers » **que les animaux élevés pour la production de lait et l'élaboration de produits laitiers transformés (fromages, ...)**. Si ce n'est pas le cas, utiliser la catégorie « Viande ou agrément » pour tout autre type d'élevage (y compris les animaux de compagnie).

Où noter des animaux castrés ou stérilisés :

S'ils ont plus de 6 mois ils entrent dans la catégorie « Animaux Viande, effectif des animaux reproducteurs », car ils sont en âge de se reproduire.

IMPORTANT :

Veillez à respecter les consignes de comptabilisation ci-dessus, car ces éléments sont utilisés par la suite pour déterminer la quantité de boucles que vous pourrez commander. Si par exemple, vous n'indiquez pas la totalité de vos naissances de 2023, la quantité de boucles autorisée sera plus faible que vos besoins réels et votre commande risque de ne pouvoir pas être traitée correctement.